PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot tenue le 15 septembre 2026 à 18 h 43 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville.

Sont présents: Monsieur Marc Deslauriers, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Philippe Gros, conseiller
Monsieur Régis Carrier, conseiller
Monsieur Martin Ménard, conseiller
Monsieur Olivier Prégent, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale et greffière adjointe

2026-09-274 **1. Ordre du jour - Adoption**

Mention est faite par la directrice générale et greffière adjointe que tous les membres du conseil ont signé une renonciation à l'avis de convocation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Régis Carrier et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour contenu à l'avis de convocation transmis le 15 septembre 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-09-275 **2. Ressources humaines - Mesure disciplinaire - Employé syndiqué**

En conformité avec le Code d'éthique et de déontologie des élues et élus municipaux, et en raison du statut d'officière syndicale de sa conjointe au sein du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de L'Île-Perrot - CSN, le conseiller Martin Ménard s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur cette question.

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice générale et la directrice des ressources humaines à l'égard de l'employé numéro 1259.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Régis Carrier, appuyé par le conseiller Philippe Gros et résolu:

DE METTRE FIN au lien d'emploi entre la Ville et l'employé numéro 1259.

QUE le lien d'emploi prenne fin à compter de la date de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Période de questions

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

9. Levée de la séance

Le maire déclare la séance levée à 18 h 44.

Approuvé à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot en date du XX XXXXX 2026. *(Ce procès-verbal n'est pas la version approuvée. Pour être valide, la copie du procès-verbal doit être certifiée conforme par le greffier de la municipalité.)*

Marc Deslauriers
Maire

Nancy Forget
Directrice générale et greffière adjointe